



C'est l'histoire d'un ancien conducteur d'autorité au cabinet du ministre suivi par la **FAED**

Au ministère des Armées, les chauffeurs roulaient beaucoup, parfois trop... mais à force de tourner, leurs heures se sont évaporées comme un plein de kérosène dans un Rafale.

Selon plusieurs témoignages et documents, certains conducteurs du cabinet de la ministre de l'époque, en 2020, travaillaient jusqu'à six ou sept jours par semaine, avec des journées qui s'étiraient de 5 h à 23 h.

En clair : une vie à avaler du bitume en silence.

La **FAED** a aussitôt dénoncé cette situation auprès de la presse. Un article Médiapart citant la **FAED** a alors vu le jour. Vous le retrouverez sur le site Intradef et Internet de la **FAED**.

Problème : ces heures supplémentaires, ils les ont bien faites, mais elles n'ont pas été payées. Certains chauffeurs ont calculé avoir accumulé des centaines d'heures non indemnisées, voire plus de 1 000 heures par an pour l'un d'eux. Un recours a été déposé devant le tribunal administratif : Monsieur T vient d'obtenir gain de cause après 4 ans de procédure... Le fameux délai de la justice administrative...

Cerise sur le cockpit : des feuilles d'heures étaient "corrigées" par l'administration. Les relevés remplis par les chauffeurs ne correspondaient pas à ceux "officiellement saisis" par les services du ministère où des heures avaient mystérieusement disparu...

Exemple : un chauffeur déclarant avoir bossé jusqu'à 23h30 s'arrêtait à 22h36 selon la version retapée. Comme disait Audiard : *"Faut reconnaître, c'est du boulot de précision."*

Interrogé, le ministère reconnaissait des "horaires contraignants et atypiques", mais jurait qu'il y avait "des compensations" et que la régularisation "à la baisse" n'était qu'un simple "problème de saisie". Une explication qui ferait rire si elle ne coûtait pas si cher à ceux qui la subissent. La **FAED** a dénoncé les incohérences et a parlé de "régularisation illégale" ainsi que de bidouillage de dossiers.

Résultat : les syndicalistes ont été « débarqués *sans délai* » par le cabinet sous prétexte de restructuration.

Moralité : des conducteurs qui trimaient sans compter. Des heures qui s'envolaient dans les limbes administratifs, et un ministère qui justifiait tout ça avec la souplesse d'un tableau Excel.

« Ici, les heures sup, c'est comme les promesses des chefs : ça compte que quand ça les arrange. Et quand ça disparaît, c'est toujours un problème de saisie. Faut croire que l'État tape au clavier avec des moufles. »

Monsieur T, chauffeur du directeur du cabinet en 2020, avait pas mal roulé sa bosse. De 2017 à 2020, il alignait des bornes, des heures, et des nuits à trimballer le grand chef. Mais côté pognon, nada : l'État lui compte ses heures comme le fait un boulanger radin pour ses croissants. Quel conteur cet État !

L'administration, fidèle à sa devise ("Circulez, y'a rien à payer"), lui sortait un calcul à la petite semaine. Monsieur T, lui, a compté autrement. Il a aligné les relevés, les mails, les décrets, et a fini par saisir le tribunal administratif sur les conseils de la **FAED** parce qu'à force d'attendre, même un chauffeur finit par descendre du bus.

Le chef de cabinet, droit dans ses bottes, a expliqué que la loi, c'est la loi : 250 heures sup' par an, pas une de plus. Sauf que Monsieur T, lui, en avait fait des paquets mensuels de 25 heures, et le compteur ne s'arrêtait pas là.

Résumé du verdict : le tribunal lui a donné en partie raison. Pas de jackpot mais il lui alloue 16 733,53 € pour solder les heures de 2019-2020 (les années d'avant ? Oubliées, coincées dans la paperasse réglementaire) + les intérêts légaux à partir de juin 2020 + 1 500 € de frais de justice, soit approximativement une condamnation à 20 000 €

L'État a fauté : des heures sup' faites, mais pas payées. Et comme dans tout bon film, la morale tombe, sèche comme un coup de trique : « *Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages* », surtout quand ils tiennent le volant au cabinet du ministre.

Encore une boulette de l'administration et du gaspillage de l'argent des contribuables sans que les responsables de l'époque ne soient inquiétés.

Pour la **FAED**, qui s'interroge dans la presse depuis le début de l'affaire, ne serait-ce pas simplement du travail dissimulé ?